



Appel à projet Résidence de territoire « Arts visuels en Couserans » (09)

Les résidences de territoire, un dispositif de développement culturel territorial initié par la DRAC Occitanie.

La DRAC Occitanie impulse une nouvelle dynamique d'accès du plus grand nombre à l'offre culturelle dans les territoires ruraux, avec une attention particulière portée à la jeunesse.

La Résidence de Territoire a pour objet de favoriser la rencontre entre les habitants, un artiste, une œuvre et une démarche créative en s'appuyant sur une présence artistique forte et des collaborations avec les acteurs du territoire.

La Résidence de territoire s'apparente aux résidences de diffusion territoriale tel que précisé dans la circulaire du ministère de la culture et de la communication du 13 janvier 2006 relative au soutien à des artistes et à des équipes artistiques dans le cadre de résidences. La résidence de territoire est une résidence d'éducation artistique et culturelle. Elle peut intégrer un volet création dans la mesure où la production est participative ; c'est-à-dire en lien avec les habitants. « Pour l'artiste ou le professionnel résident, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, et plus précisément d'éducation artistique et culturelle, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que le processus de création qu'il met en œuvre »(1).

La Résidence de territoire vise à développer les synergies, croiser les publics et aller à la rencontre de nouveaux publics. Le public particulièrement ciblé dans ce cadre est le public jeune (scolaire ou non) ainsi que les publics éloignés de l'offre culturelle et artistique.

Cette résidence fait l'objet d'un partenariat entre la DRAC Occitanie, la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées et l'Agence de développement de l'économie culturelle du Couserans.

(1) Extrait du document de référence : « Cahier des charges Résidence de territoire » consultable sur le lien

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie/Action-culturelle-et-territoriale/Developpement-culturel-et-presence-artistique-sur-les-territoires-ruraux>

1. Contexte

La résidence de territoire repose sur une pleine disponibilité de l'artiste ou du collectif pendant une période de 8 semaines, qui peut être segmentée en deux phases, ainsi que sur une diffusion de son œuvre déjà accomplie, en des lieux dédiés et non dédiés. Pour l'artiste il s'agit de s'engager dans une démarche d'action culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime.

- Permettre au plus grand nombre d'appréhender la création artistique.

- Contribuer à développer l'esprit critique par le biais de la discussion, d'échanges.
- Contribuer à réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture.

La résidence de territoire s'inscrit dans le cadre de la politique d'éducation artistique et culturelle du Couserans.

Les enjeux sont centrés sur :

- L'accessibilité pour tous à la diversité culturelle
- La contribution à un maillage d'acteurs culturels territoriaux par le développement de réseaux et de partenariats
- le développement d'une proposition culturelle couserannaise porteuse d'identité pour le territoire et créatrice de lien social.

Missions de l'Agence de développement de l'économie culturelle du Couserans (ADECC) :

- la réception et la gestion des dossiers de candidature
- la réalisation des conventions et contrats nécessaires
- la coordination territoriale de la résidence
- le soutien budgétaire à la résidence
- la prise en charge des parties techniques liées au projet
- la réalisation des outils de communication de la résidence

Missions du comité technique de la Résidence de territoire :

- le suivi artistique et technique de la résidence
- la mise en lien avec les acteurs du territoire
- l'accompagnement de (ou des) l'artiste(s) dans ses rencontres sur le territoire avec les publics.

Missions communes :

- le montage du projet
- la sélection des propositions artistiques
- l'élaboration d'un calendrier de la présence artistique sur le territoire
- l'élaboration du plan de communication

L'agence de développement de l'économie culturelle du Couserans :

L'ADECC est une structure culturelle associative créée par des élus, acteurs associatifs et acteurs économiques couserannais.

« L'Agence intervient chaque fois qu'un projet limité dans le temps ou permanent concerne le Pays dans son ensemble et, ne pouvant pas être porté par une seule structure (associations ou service public), implique une mise en commun au niveau de la réflexion et de la mise en œuvre, entre plusieurs structures et le Pays lui-même. » (Extrait statuts.)

L'ADECC garantit la lisibilité, la cohérence territoriale et la qualité en assumant le portage des projets au sein d'une saison culturelle. Elle assure la coordination des projets dans leur intégralité. Elle réalise ou coréalise une partie des actions avec des acteurs culturels couserannais. Le Conseil d'administration de l'ADECC est composé d'élus, d'acteurs culturels et d'acteurs économiques.

Le comité technique de la Résidence de territoire :

Il sera composé de 4 à 5 personnes, élus et acteurs culturels du territoire, désireux de s'impliquer dans un suivi quotidien de la Résidence de territoire. Il sera un interlocuteur pour les artistes et feront un lien quotidien avec les différents partenaires du projet.

2. Territoire

La Communauté de Communes Couserans-Pyrénées est un territoire montagneux avec une altitude comprise entre 300 et 2 880 mètres. Il comprend 94 communes, réparties sur 1 638 km² et compte 30 000 habitants. Il est constitué d'une vingtaine de vallées qui convergent vers Saint-Girons. Ce

territoire, positionné dans la partie centrale des Pyrénées, partage 30 km de frontière sans accès direct avec la Catalogne espagnole. Le caractère rural y est marqué : une très faible densité de population (18 hab./km²), des espaces naturels très boisés et des terres agricoles qui marquent le paysage des vallées.

Le territoire a fait de la culture un des leviers de sa politique de développement local. Le Couserans affirme sa politique culturelle en structurant son offre, en fédérant les acteurs et en mutualisant une partie des moyens mis à disposition des projets. La dynamique territoriale générée a vocation à irriguer tout au long de l'année l'ensemble du Couserans en stimulant une interaction entre les vallées.

3. Contenu

Cette résidence de territoire fait suite à une première menée en 2014-2015 avec la Compagnie des Limbes qui a proposé un service public de lecture à haute voix impliquant des habitants lecteurs, à une seconde en 2015-2016 avec le photographe Arno Brignon qui a proposé un travail autour de l'image réinventée du Couserans, à une troisième en 2016-2017 avec le photographe Georges Pacheco qui a construit une narration artistique autour de l'idée d'une identité Couserannaise.

Pour la quatrième année du programme Résidence de territoire, les acteurs et partenaires du projet ont souhaité continuer à travailler autour des **arts visuels et de l'image**. Une priorité sera donnée aux projets photographiques.

Cette résidence succèdera de façon cohérente aux précédentes en continuant à impliquer, au travers d'une proposition artistique, les habitants du territoire couserannais dans le projet élaboré pour l'occasion par le ou les artistes.

Le projet " année 4 " aura pour objectif de poursuivre la dynamique de partenariat impulsée par les résidences antérieures, afin de proposer un maillage géographique équitable mais aussi de solliciter les habitants dans les différentes étapes de leur parcours de vie, du plus jeune au plus grand âge. L'artiste (ou le collectif) sera sélectionné pour l'originalité et la qualité d'une proposition à la fois artistique, humaine et territoriale.

Un des enjeux de la résidence sera de construire avec les habitants une matière pouvant être exploitée de façon pérenne par le territoire. Ce projet associera les différents acteurs culturels, éducatifs et sociaux du territoire.

L'artiste (ou le collectif) devra inscrire sa démarche artistique dans les mémoires des habitants du territoire au travers, d'ateliers, de rencontres artistiques, de moment de diffusion, et autres formes à définir conjointement...

D'autres éventuels projets portés par les acteurs Arts plastiques du territoire, pourront par ailleurs rentrer en interaction avec la Résidence de territoire et alimenter le projet Arts visuels 2018 de l'ADECC.

4. Déroulement

Une première phase de deux semaines en **novembre 2017**, s'articulant autour de multiples rencontres avec les divers professionnels « personnes ressources » (enseignants, animateurs d'association, élus,...). Ces rencontres peuvent revêtir des formes variées, elles ont pour objet de présenter l'artiste et le projet qui sera mis en œuvre dans le cours de la période scolaire 2017/2018, et de permettre aux personnes sensibilisées au projet de prendre le temps d'imaginer et d'évoquer avec l'artiste la manière dont ils aimeraient partager et faire partager la présence de l'artiste et son action.

A l'issue de ces deux semaines, un planning sera arrêté qui formalisera le temps de présence sur le territoire : soit deux fois un mois, soit deux mois ininterrompus.

5. Attentes – Profil

- Artiste ou collectif dont la démarche s’inscrit dans le champ professionnel des arts visuels et dont la recherche artistique manifeste à la fois une pratique confirmée, en même temps qu’une grande ouverture sur d’autres expressions culturelles.
- L’artiste ou le collectif ne doit pas être implanté en l’Ariège.
- L’artiste ou le collectif doit être en mesure de s’impliquer pleinement, de fédérer la population autour de sa présence, de s’ouvrir à une envie de « faire ensemble ». Une qualité d’écoute et une aptitude à interagir avec un environnement social sont importantes.
- Une connaissance et une pratique des actions d’éducation artistique adaptée aux enfants, aux jeunes, aux amateurs, aux professionnels, aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap.
- La prise en compte par l’artiste ou le collectif de la question de l’expérimentation ainsi qu’une ouverture à des expressions artistiques diversifiées.
- Une expérience du travail artistique dans des lieux inhabituels, inattendus qui peuvent être en lien avec l’espace public.
- L’artiste ou le collectif s’engage sur sa disponibilité suivant un planning qui sera défini ensemble sur une période allant **de novembre 2017 à juillet 2018**.

Attentes – Actions

- Générer des échanges par la création, la diffusion et la pratique artistique.
- Public visé :
 - Une priorité à la jeunesse (enfance, jeunesse)
 - Habitants du territoire les plus éloignés de la culture : EHPAD, Etablissement recevant des personnes en situation de handicap
 - Articulation avec la pratique amateur et les artistes locaux.

Le territoire dans son ensemble doit être en mesure "d'entendre" cette proposition. Autant les publics éloignés, empêchés, handicapés que les acteurs de la vie couserannaise, soucieux de participer au développement culturel du territoire.

Ainsi des réseaux très divers seront mobilisés (entreprises, services jeunesse, structures sociales...) pour toucher un public à l'image de la sociologie de ce territoire.

6. Partenaires financiers et modalités financières

Les trois principaux partenaires financiers sont la DRAC Occitanie, le Conseil Départemental de l’Ariège et la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées.

Montant alloué : L’artiste, ou le collectif, bénéficie d’une allocation forfaitaire de résidence de 3 000€ TTC par mois.

L’hébergement de l’artiste sera pris en charge logistiquement et financièrement par la l’ADECC.

Les frais de déplacement, du lieu de vie de l’artiste au lieu de résidence, seront pris en charge par l’ADECC.

7. Procédure à suivre pour la candidature

Les éléments à fournir sont :

- Une note d’intention indiquant des premières pistes sur ce projet

- Un dossier artistique
- Une lettre de motivation

**L'ensemble de ces éléments est à adresser avant le 16 septembre 2017, uniquement par mail, à l'adresse suivante : jean-francois.brunel@couserans-pyrenees.fr
Spécifier dans l'objet : *Proposition résidence de territoire Couserans***

8. Sélection

Les critères de sélection se feront sur :

- La pertinence de la proposition au regard du contexte de l'appel à projet
- La qualité de l'expérience auprès des publics et notamment des enfants et des jeunes

Une sélection se fera **avant le 30 septembre 2017**, par les membres du comité de sélection.

Ce comité sera composé de la DRAC Occitanie, de l'ADECC et du comité technique.

Contact :

Agence de développement de l'économie culturelle du Couserans

Hôtel-Dieu

1, rue de l'Hôtel-Dieu

09190 Saint-Lizier

09 67 53 67 46

jean-francois.brunel@couserans-pyrenees.fr